

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 29 avril 2026 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2026 au concours externe sur titres et épreuve d'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

NOR : ECOP2611642A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-507 du 29 avril 1988 modifié portant création et statut particulier du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, notamment ses articles 4 et 10 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2017 fixant les modalités d'organisation du concours externe sur titres et épreuve d'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours externe sur titres et épreuve d'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines au sein du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts au concours externe sur titres et épreuve d'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, ouvert au titre de l'année 2026 par l'arrêté du 27 janvier 2026 susvisé, est fixé à 43.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 avril 2026.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint à la cheffe du bureau
des personnels de catégories A, B et C,*
J. DENIS